

aux nouvelles publiques imprimées, où elles se trouvent dans toute leur étendue.

---

Il paroît une Ordonnance du Roi par laquelle S. M. fait un changement dans le Régiment Grison de Saci. Elle ordonne qu'il sera composé de deux Bataillons, chaque Bataillon de neuf Compagnies, dont une de Grenadiers & huit de Fusiliers. Le surplus de ce Régiment sera reformé. S. M. supprime d'anciennes Places, en crée de nouvelles, regle la paye en tems de paix & en tems de guerre, & change l'uniforme qui sera rouge doublé de blanc, la veste & la culotte blanches.

La Cour a fait expédier des ordres dans toutes les Provinces, d'arrêter les déserteurs François qui viendront sur les frontieres, & de les conduire aux Villes les plus à portée, pour être ensuite menés à leurs Regimens où ils seront punis du crime de désertion, pour n'avoir pas profité de l'amnistie qui leur avoit été accordée. Des ordres pareils ont aussi été expédiés pour arrêter tous les vagabonds & gens sans aveu, dont le Royaume fourmille depuis le rétablissement de la Paix.

Le Comte de Guerchy, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Colonel de son Régiment, Chevalier de ses Ordres & Gouverneur d'Huningue, va remplacer le Duc de Nivernois dans l'Ambassade à la Cour de Londres : Et pour son Ministre Plénipotentiaire auprès du Roi de Portugal, le Chevalier de Saint-Priest, Exempt d'une Compagnie des Gardes du Corps de S. M. Le Roi de Portugal a nommé de son côté Don Vincent de Souza Cousinho, actuellement son

Ministre